



L'île Maurice sans passeport pour les Réunionnais en vacances

[Port-Louis, 19 septembre 2022]

La République de Maurice a annoncé la possibilité pour les Réunionnais d'entrer à l'île Maurice avec une carte d'identité en cours de validité à partir **de lundi 19 septembre jusqu'au 30 juin 2023**.

Des voyages facilités pour les Réunionnais en vacances sur l'île soeur soumis à conditions :

- Cette mesure s'appliquera uniquement aux ressortissants français résidant à l'île de la Réunion et voyageant depuis l'île de la Réunion à des fins de vacances ;
- Le séjour doit être d'une durée minimum de 2 nuits à Maurice ;
- Ils doivent remplir les conditions d'immigration habituelles en termes de billets d'avion aller-retour et d'arrangements confirmés en matière d'hébergement ;
- Ils doivent, à leur arrivée, présenter leur carte d'identité française valide au lieu de leur passeport aux agents d'immigration au point d'entrée et se verront délivrer une "autorisation d'entrée" ;

Ces mesures viennent en effet assouplir les conditions de voyage pour tous les voyageurs réunionnais.

Mauritius Tourism Promotion Authority
5th Floor, Victoria House, St Louis Street,
Port Louis,
Republic of Mauritius
T +230 203 1900 | F +230 212 5142
E mtpa@intnet.mu
www.mauritiusnow.com



#MAURITIUS
now

